

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1916**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Mangetemps lieu-dit Les Brosses et appartenant à la SA Sofirel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010

Décision n° B-2010-1916

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Mangetemps lieu-dit Les Brosses et appartenant à la SA Sofirel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Mangetemps à Mions, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 181 mètres carrés située rue Mangetemps lieu-dit Les Brosses et appartenant à la SA Sofirel.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 128 de la section ZL qui devra être intégrée dans le domaine public communautaire de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de lotir n° 692 8305 C 0001 du 13 juillet 2006 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 128 de la section ZL située rue Mangetemps à Mions et appartenant à la SA Sofirel, dans le cadre de l'élargissement de la rue Mangetemps.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1429, le 6 avril 2009 pour la somme de 3 990 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.